

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 3 106 869 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3330, RUE DROUIN)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 15 mars 2022, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 22-02.

Nature et effets :

Les propriétaires du lot 3 106 869 du cadastre du Québec (Luc Rodrigue et Anne Boulet – 3330 rue de la Drouin) demandent une dérogation mineure afin de construire un abri d'auto de 28 m² attenant à un garage détaché.

Raisons :

L'article 1.12 du Règlement de zonage n° 1324 ainsi que l'annexe 1 du Règlement de gestion des permis et des certificats n° 1327 précisent qu'un abri d'auto doit être annexé au bâtiment principal.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 106 869 du cadastre du Québec (Luc Rodrigue et Anne Boulet – 3330 rue de la Drouin).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 23^e jour du mois de février 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière